© Drogues Info Service - 15 juin 2025

Vos questions / nos réponses

Cannabis au travail

Par Jeanjean69 Postée le 22/04/2024 15:20

> Bonjour, Je pense que le sujet a été maintes fois abordé, mais je ne trouve pas de réponses via mon téléphone. Voilà mes collègues de travail manutentionnaires fument des joints sur le lieu de travail. Bon pas dans le dépôt mais a l extérieur. Sur les 6 a travailler au dépôt ils sont au moins 4 a fumer régulièrement et cela influence sur le travail. Les préparations sont mal faites, mal réparties pour les chauffeurs.... Le patron voit le bazar, mais ne se doute pas que ces collègues fument.... Comment agir? Je ne peux pas dénoncer car on va dire que c est moi qui est balancé et je n' ai pas de CHSCT. Et surtout je vois que l un des 2 chauffeurs s en prend plein la gueule a cause de leurs erreurs et c est difficile pour lui derrière. Merci pour votre aide. Jean

---

Mise en ligne le 26/04/2024

Bonjour,

Vous faites part de l'impact des consommations de cannabis de certains de vos collègues sur l'ambiance et les conditions de travail de votre équipe. Nous tenons à saluer votre bienveillance à l'égard de vos collègues.

Nous ne savons pas si vous avez déjà essayé d'en parler à l'un de vos collègues fumeurs de cannabis. En parler en tête-à-tête pourrait vous permettre de pointer les conséquences sur les chauffeurs, ce qui génère non seulement de l'injustice, mais également d'importants risques pour la sécurité de l'ensemble de l'équipe.

Si vos collègues ne se sentent pas concernés par la sécurité au travail de leurs collègues et d'eux-mêmes, ou qu'ils semblent peu réceptifs, il vous est possible d'en parler à un service de prévention et de santé au travail (médecine du travail).

Vous n'êtes pas tenu d'informer votre employeur que vous vous adresser à ce service. Il vous sera sans doute moins difficile d'évoquer cette consommation de cannabis avec des interlocuteurs extérieurs à l'entreprise.

Enfin, il est également possible de confier cette situation à des représentants syndicaux.

Nous avons conscience qu'il s'agit d'une situation complexe. N'hésitez pas à recontacter notre équipe pour en discuter davantage. Notre service d'écoute est ouvert tous les jours sans exception: entre 8h et 2h par téléphone (au 0 800 23 13 13, appel anonyme et gratuit), ou à partir de 14h par tchat.

Bon courage à vous.